

COMMUNE DE CAMPUAC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Vote : Pour 11 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Date de la convocation 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme Adeline VERNHES, Maire.

Présents : Adeline VERNHES, Guillaume DELBOUIS, Vanessa GROS, Angèle ORTIZ, Jacques ABRIEUX, Nicolas CALMELS, Manon MARRAGOU, Philippe PASTOR, Marie NOLORGUES, Mathieu PRADALIER et Xavier THIROUX.

M Nicolas CALMELS est nommé secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DU DELEGUE AU SMICA

Vu : le Code Général des collectivités territoriales ;

Les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant :

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suites aux élections municipales des 15 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération
- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Article 1 : Est désignée en qualité de délégué(é), représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame GROS Vanessa et Monsieur ABRIEUX Jacques (suppléant)

Article 2 Mandat

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

Article 3 : Notification

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur Le Président du SMICA
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire :



[Handwritten signature]